



ACEP Le Patio
8 - 10, Avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 60 34 88 88 Fax : 01 60 64 21 52
E-mail : acep@wanadoo.fr
Renseignements : www.ehpad-acep.com

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les documents suivants :

- *Nos tarifs*
- *Une fiche administrative d'entrée en accueil de jour*
- *Une fiche sociale*
- *Une fiche médicale d'entrée*
- *Une fiche restauration*
- *Une liste des documents à fournir*
- *Le règlement de fonctionnement : **accueil de jour***
- *Un contrat de prise en charge : **accueil de jour***
- *Une attestation d'acceptation d'entrée*
- *La charte des droits et libertés de la personne accueillie*
- *La convention pour autorisation d'utilisation de clichés photographiques, documents multimédia, vidéos et film à usage externe à l'association*

Que nous vous invitons à nous retourner.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement

*La Directrice,
Madame MONOTTOLI*



ACEP Le Patio
8 - 10, Avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 60 34 88 88 Fax : 01 60 64 21 52
E-mail : acep@orange.fr
Renseignements : www.ehpad-acep.com

Tarifs accueil de jour

Tarif hébergement (tarifs depuis le 1er mars 2018) :

Résident âgé de plus de 60 ans : 40.08 €/jour

Résident âgé de moins de 60 ans : 49.76 €/jour

Tarif dépendance (tarifs depuis le 1er janvier 2018) :

GIR 5 / 6 : 3.91 €/jour

GIR 3 / 4 : 9.20 €/jour

GIR 1 / 2 : 14.51 €/jour

Tarifs long séjour et accueil temporaire de l'établissement

Les pensions sont payables mensuellement d'avance, par terme à échoir.

Tarif hébergement (tarifs depuis le 1er mars 2018) :

Résident âgé de plus de 60 ans : 80.17 €/jour

Résident âgé de moins de 60 ans : 99.53 €/jour

Tarif dépendance (tarifs depuis le 1er janvier 2018) :

GIR 5 / 6 : 6.51 €/jour

GIR 3 / 4 : 15.34 €/jour

GIR 1 / 2 : 24.18 €/jour

Ces prix comprennent :

A- Prestations d'administration générale :

- Gestion administrative de l'ensemble du séjour
- Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants
- Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale

B - Prestations d'accueil hôtelier :

- Mise à disposition de la chambre (individuelle ou communicante) et des locaux collectifs
- Accès à une salle de bain comprenant un lavabo, une douche et des toilettes
- Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage)
- Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD ;
- Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour ;
- Entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs ;
- Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts ;
- Mise à disposition des connectiques nécessaires pour la télévision et le téléphone ;
- Accès aux moyens de communication

C - Prestation de restauration :

- Accès à un service de restauration ;
- Fourniture de trois repas, d'un goûter et la mise à disposition d'une collation nocturne.

D - Prestation de blanchissage :

- Fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien.

E - Prestation d'animation de la vie sociale :

- Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement ;
- Organisation des activités extérieures.

F - Prestations liées à la dépendance

- Les prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie
- Les prestations à caractère hôtelier et fournitures diverses concourant directement à la prise en charge de l'état de dépendance

Nos tarifs comprennent également :

- L'entretien très régulier en interne du linge personnel des résidents,
- Les frais d'incontinence : protections et alèses,
- Selon votre choix, soit des médecins traitants salariés, soit les consultations des médecins traitants généralistes libéraux,
- Les frais d'examens de laboratoire sur prescription médicale du médecin traitant,
- Les radiologies sur prescription médicale du médecin traitant,
- Les séances de kinésithérapie sur prescription médicale du médecin traitant,
- Les soins de pédicurie sur prescription médicale du médecin traitant pour les résidents diabétiques,
- Des séances d'orthophonie sur prescription médicale du médecin traitant.

Tout dépassement d'honoraire sera à la charge du résident.

N'est pas compris :

- un forfait de 8 € (pour le marquage du linge personnel) est facturé à l'entrée.

Prestations annexes :

Il s'agit de prestations proposées par l'établissement et choisies par le résident de façon récurrente ou ponctuelle :

- Abonnement téléphonique : 4,57 € mensuel (le compte est à alimenter auprès du service des admissions)
- Les repas des visiteurs : 7,90 € / le ticket
- Les repas du conjoint du résident : 5,10 € / le ticket
- L'établissement peut vous proposer des produits d'hygiène
- « Le salon de coiffure » : l'établissement dispose d'un salon de coiffure avec une coiffeuse salariée. Il est ouvert du lundi au vendredi aux résidents et les tarifs sont affichés au salon.

Prestations d'intervenants extérieurs à la charge du résident :

- Les frais d'Ambulance, d'IRM, de scanner, les honoraires des consultations de spécialistes (Dentaire, optique ...) cette liste est non exhaustive.
- Les factures de pharmacie et de paramédical.
- Les soins de pédicurie pour les résidents non diabétique.

	FICHE ADMINISTRATIVE D'ENTREE ACCUEIL DE JOUR	F ADJ 06	Indice 03 Mis à jour le 02-02-2015
		Date 01/08/2006	Page 1/1

NOM :

PRENOM :

Accueil ponctuel : du.....au

Accueil séquentiel : jours/semaine

Adresse actuelle :

.....
.....
.....

Personnes à prévenir : (Nom, prénom, lien parenté, adresse, n° tél)

1/.....
.....
.....

2/.....
.....
.....

3/.....
.....
.....

**La facture est réglée : seule Avec l'aide de la famille Seule avec l'APA
Si APA à domicile : photocopie de la notification**

Facture à adresser à :

Partie réservée à l'établissement

Documents remis:

- Fiche médicale
- Fiche sociale
- Fiche de restauration
- Règlement de fonctionnement
- Contrat de prise en charge
- Attestation d'acceptation d'entrée
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- Photocopie de la carte d'identité et du livret de famille
- Photocopie de la notification de l'APA
- Photocopie de la carte mutuelle



**FICHE SOCIALE
ACCUEIL DE JOUR**

F ADJ 07

Indice 03
Mis à jour le
02-02-2015

Date
03/01/2008

Page
1/1

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ANCIENNE PROFESSION :

ANAMNESE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SITUATION FAMILIALE :

.....
.....
.....
.....
.....

HABITUDES DE VIE :

.....
.....
.....
.....

LOISIRS :

.....
.....
.....
.....

PRINCIPALES DIFFICULTES A DOMICILE :

.....
.....
.....
.....

RELIGION : Oui

Non

	FICHE MEDICALE D'ENTRÉE ACCUEIL DE JOUR	F ADJ 08	Indice 02 Mis à jour le 02-02-2015
		Date 01/08/2006	Page 1/1

NOM : _____ **PRENOM :** _____

Motif de la demande d'admission :

.....

Antécédents médicaux :

.....

.....

Antécédents chirurgicaux :

.....

.....

Examens para-cliniques éventuels :

.....

.....

Traitement actuel :

.....

.....

Vaccinations :

Tétanos : Oui Date : Non

Hospitalisation récente (moins de 6 mois) : Oui Non

Date : Hôpital : Service : Motif :

Date : Hôpital : Service : Motif :

Date : Hôpital : Service : Motif :

Allergies Connues :

Nom et coordonnées du médecin traitant :

.....

.....

Nom des médecins spécialistes :

.....

.....

.....

Bilan mémoire :

Date de début de la maladie :

Examens cliniques :

Pouls :

Tension :

Neurologique :

Affection :

Déficit sensoriel :

Comportement :

Désorientation	OUI	NON	Troubles mnésiques	OUI	NON
Troubles du jugement	OUI	NON	Degré d'importance :		
Dépression	OUI	NON	Troubles de l'humeur	OUI	NON
Agitation	OUI	NON	Déambulation	OUI	NON
Agressivité	OUI	NON	Délires	OUI	NON
Hallucinations	OUI	NON	Persécution	OUI	NON

Degré d'autonomie et de dépendance :

GIR à l'entrée :

- se lève seul(e)	OUI	NON
- marche seul(e)	OUI	NON
- marche avec une tierce personne	OUI	NON
- mange seul(e)	OUI	NON
- fait sa toilette seul(e)	OUI	NON
- monte les étages	OUI	NON
- incontinence urinaire	OUI	NON
- incontinence anale	OUI	NON
- escarres	OUI	NON

Habitude de vie :

ALIMENTATION : normale mixée sonde de gastrostomie

DENTURE : appareil haut bas sans amovible non amovible

VISION : bonne lunettes non-voyant Prothèse oculaire D G

AUDITION : bonne surdit  appareillage D G Type de pile

ELOCUTION : bonne aphasique mauvaise orthophoniste oui ou non

SE MOUVOIR : cannes d ambulateur fauteuil roulant

Plan d'aide existant :

.....

.....

.....

.....

.....

Habitus :

.....

.....

.....

.....

R server au m decin Coordonnateur

VPA   programmer : OUI NON

	FICHE DE RESTAURATION ACCUEIL DE JOUR	F ADJ 09	Indice 03 Mis à jour le 02-02-2015
		Date 03/01/2008	Page 1/2

NOM :

PRENOM :

Régime		Texture	
Normal	<input type="checkbox"/>	Entier	<input type="checkbox"/>
Diabétique	<input type="checkbox"/>	hachée	<input type="checkbox"/>
Sans sel	<input type="checkbox"/>	Semi Liquide (entrée et dessert mixés, viande haché + purée)	<input type="checkbox"/>
Hypocalorique	<input type="checkbox"/>		
Pauvre en Cholestérol	<input type="checkbox"/>	Mixée (entrée et dessert mixés, viande et purée mixées ensemble)	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>		

Prise des repas	Observations complémentaires
Seul <input type="checkbox"/>	Appétit :
Aide Partielle (installation du patient, Ouvrir les conditionnements, couper la viande...) <input type="checkbox"/>	autre :
Aide Totale (Installation du patient et le faire manger) <input type="checkbox"/>	

Habitudes alimentaires

Aversion(s) alimentaire(s) (dégoût envers un ou plusieurs aliments):

.....

Collation du matin

Boisson chaude	Produit céréalier	Accompagnement	Fruit et dérivés	Produit laitier
<input type="checkbox"/> Café <input type="checkbox"/> Café au lait <input type="checkbox"/> Thé <input type="checkbox"/> Thé au lait <input type="checkbox"/> Chocolat <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Pain <input type="checkbox"/> Biscottes <input type="checkbox"/> Pain de mie <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Confiture <input type="checkbox"/> Beurre <input type="checkbox"/> Margarine <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Jus de fruit <input type="checkbox"/> Fruit frais <input type="checkbox"/> Compote	<input type="checkbox"/> Yaourt nature <input type="checkbox"/> Fromage blanc <input type="checkbox"/> fromage

Déjeuner

Entrée	Plat Principal				Fromage	Produit laitier	Fruit	Entremet
	Viande	Poisson	Œufs	Légumes				
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non								

Goûter

Boisson chaude

<input type="checkbox"/> Café	<input type="checkbox"/> Café au lait	<input type="checkbox"/> Thé	<input type="checkbox"/> Thé au lait	<input type="checkbox"/> Chocolat	<input type="checkbox"/> Autre :
-------------------------------	---------------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Autres Collations à préciser :

.....



ACEP
Accueil de Jour
8 - 10, avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 60 34 88 88 Fax : 01 60 64 21 52
E-mail : acep@wanadoo.fr
Renseignements : www.ehpad-acep.com

Documents à joindre au dossier d'entrée en accueil de jour

- 1/ Photocopie de la carte identité*
- 2/ Photocopie de l'attestation de sécurité sociale*
- 3/ Photocopie du livret de famille.*
- 4/ Attestation d'acceptation d'entrée signée.*
- 5/ Fiche de restauration remplie.*
- 6/ Fiche médicale remplie.*
- 7/ Contrat de prise en charge paraphé et signé en double exemplaire.*
- 8/ Règlement de fonctionnement paraphé et signé en double exemplaire.*
- 9/ Fiche sociale remplie.*
- 10/ Fiche administrative remplie.*
- 11/ Photocopie de la notification de l'APA.*
- 12/ Photocopie de la carte mutuelle*



ACEP « Accueil de Jour »
8 - 10, Avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 60 34 88 88 Fax : 01 60 64 21 52
E-mail : acep@wanadoo.fr

Règlement de fonctionnement Accueil de jour Alzheimer

«L'Accueil de Jour Alzheimer» est un établissement privé associatif ayant un statut médico-social, engagé dans une démarche de qualité au service de la personne âgée dépendante et respectant « La Charte de la personne accueillie ».

Les 200 m² de l'accueil de jour Alzheimer comprennent une cuisine thérapeutique, une salle de restauration, une salle d'activité, un salon de repos, une chambre thérapeutique, un bureau d'accueil et des sanitaires. De plus une terrasse et un jardin sécurisé sont facilement accessibles. Cette structure est rattachée à l'EHPAD situé dans un parc boisé et fleuri.

L'admission à l'accueil de jour est prononcée par le directeur, après une visite de pré admission avec notre médecin coordonnateur et un dossier administratif complet (voir liste jointe) ainsi que la signature en doubles exemplaires du contrat de prise en charge et du présent règlement de fonctionnement.

En entrant dans notre structure vous allez bénéficier d'installations confortables et de services collectifs de qualité :

- Les repas sont confectionnés par notre équipe de cuisine et équilibrés,
- L'équipement et l'aménagement des locaux sont adaptés et sécurisés,
- L'animation est assurée par du personnel professionnel et spécialisé,
- La surveillance médicale est assurée par du personnel diplômé.

Les loisirs s'organisent de la façon la plus souple possible afin de répondre aux demandes des résidents. Pour rendre plus légères les contraintes de la vie en commun nous sommes très attentifs au respect de la dignité et de l'intimité de chacun.

Le menu est établi Médiarest en tenant compte des prescriptions médicales, notamment des régimes alimentaires sans sel, hépatiques et diabétiques.....

Une commission de restauration trimestrielle sur l'EHPAD invite les résidents et leurs familles, à donner leur avis pour la réalisation des menus.

Dans le cadre d'activité thérapeutique les repas peuvent être réalisés par les malades.

Le linge hôtelier est fourni par les lingères de notre établissement et entretenu par Initial.

Pour votre santé, Des médecins gériatres, un médecin coordonnateur et une équipe de surveillante et infirmiers sont attachés à l'établissement « ACEP » pour assurer la surveillance médicale des résidents jour et nuit. Cette équipe est également à votre disposition.

Un psychologue, 2 aides médico-psychologiques et un secrétariat sont attachés à l'accueil de jour et interviennent toute la semaine pour assurer le suivi psychologique, animer des ateliers et des groupes de parole pour les malades. Ils sont également à l'écoute et disponibles pour les familles et aidant.

La sécurité : *Notre structure est entièrement conforme aux dernières normes de sécurité et régulièrement contrôlé par les pompiers. Les véhicules des visiteurs doivent impérativement stationner sur « le parking visiteurs » afin de ne pas obstruer l'accès aux pompiers, le cas échéant.*

Notre réseau d'eau est également contrôlé deux fois par an, afin d'en vérifier sa qualité.

L'établissement est affilié à un régime d'assurance qui couvre tout accident concernant le résidant, dans l'enceinte de l'établissement.

Fait en 2 exemplaires à Roissy-en-Brie, Le.....

*Faire précéder votre signature
de la mention « Lu et approuvé »*

*Le résidant
(ou son représentant légal)*

*La Directrice
Mme MONOTTOLI*



ACEP « Accueil de Jour »
8 - 10, Avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 60 34 88 88 Fax : 01 60 64 21 52
E-mail : acep@wanadoo.fr

Contrat de Prise en Charge

Entre l'Accueil de Jour Alzheimer et le résident.....

Admission

L'admission est prononcée par le directeur à la suite d'une visite de préadmission avec le futur malade et le médecin coordonnateur. Le résident est invité à visiter la structure et à prendre connaissance du présent contrat de prise en charge et du règlement de fonctionnement. Au moment de l'entrée nous vous demandons de signer une attestation d'acceptation d'entrée pour confirmer que vous avez pris connaissance de ces documents, de la nature et du coût des prestations, et que vous vous engagez à en respecter le contenu et à nous fournir tous les documents administratifs demandés dans la liste jointe.*

Durée du contrat

Le contrat de prise en charge est conclu pour une durée séquentielle : jours par semaine ou ponctuelle : du Au (Compléter la mention choisie. Rayer la mention inutile).

Lundi **Mardi** **Mercredi** **Jeudi** **Vendredi**

Prix des prestations

Les tarifs répertoriés sur le document annexé au présent contrat, sont revalorisés chaque année dans le cadre de la procédure budgétaire, en accord avec les autorités de tutelles. Les factures sont payables à terme échu. Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés par arrêté du conseil général. Le tarif dépendance de chaque résident est fonction de son autonomie.

Toute absence à l'accueil de jour sera facturée si le délai de prévenance de 48 heures n'est pas respecté auprès du secrétariat, sauf en cas de force majeure sur justificatif.

Suivi médical

Toute l'équipe médicale de l'Etablissement - médecins gériatres, infirmiers, aides soignants - est à votre disposition pour effectuer tous les soins d'urgence. Cependant notre équipe ne peut se substituer à votre médecin traitant.

** ou son représentant légal*

Modalité de résiliation

Vous pouvez mettre fin à votre contrat pour convenance personnelle à tout moment. Vous devrez nous en informer dans les meilleurs délais : il n'y a pas de préavis.

De son côté, l'établissement pourra mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les cas suivants :

a/ Si vous avez une conduite incompatible avec la vie en collectivité ou qui compromet la sécurité des autres résidents. Dans ce cas extrême, des solutions sont recherchées avec la famille, le médecin coordonnateur et la direction pour assurer une continuité dans la prise en charge appropriée à l'état du résident.

b/ Pour évolution de la maladie qui nécessite une institutionnalisation. Dans ce cas notre équipe vous accompagnera dans vos démarches.

c/ Pour défaut de paiement, un mois après avoir été mis en demeure d'exécuter le paiement, par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse.

Fait en 2 exemplaires à Roissy-en-Brie, Le.....

*Faire précéder votre signature
de la mention « Lu et approuvé »*

*Le résident
(ou son représentant légal)*

*La Directrice
Mme MONOTTOLI*



ACEP « Accueil de Jour »
8 - 10, Avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 60 34 88 88 Fax : 01 60 64 21 52
E-mail : acep@wanadoo.fr

ATTESTATION D'ACCEPTATION D'ENTREE

Je soussigné(e), M.....

Domicilié(e)

.....
Déclare me porter responsable vis-à-vis de l'Accueil de jour, citée ci-dessus pour

M... ..

A dater de ce jour.

Je reconnais avoir reçu une copie du contrat de prise en charge et du règlement de fonctionnement, et l'avoir lu entièrement et méthodiquement.

Je m'engage donc en toute connaissance de cause à en respecter le contenu dans le moindre de ses détails.

Je décide que

M.

Entrera à l'Accueil de jour en date du :

Et suis d'accord pour que le règlement de la facture prenne effet à compter du premier jour de présence.

Conformément aux tarifs indiqués en annexe du contrat de prise en charge, selon l'arrêté tarifaire en vigueur, et correspondant à :

- un tarif dépendance : GIR 5-6 GIR 3-4 GIR 1-2 (Rayer les mentions inutiles)
- un tarif hébergement

Fait en 2 exemplaires à Roissy-en-Brie, Le.....

Faire précéder votre signature
de la mention « Lu et approuvé »

Le résidant
(ou son représentant légal)

La Directrice
Mme MONOTTOLI



Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Article 1 - Principe de non discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination pour quelque motif que ce soit.

Article 2 - Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge individualisée, adaptée à ses besoins.

Article 3 - Droit à l'information

La personne accueillie a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

La personne a accès aux informations la concernant.

Article 4 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

1. La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes.

2. Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant et en veillant à sa compréhension.

3. Le droit à la participation directe à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Article 5 - Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement.

Article 6 - Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux.

Article 7 - Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille de même que le respect de la confidentialité des informations la concernant.

Il lui est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, à la santé et aux soins et à un suivi médical adapté.

Article 8 - Droit à l'autonomie

Il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. La personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels.

Article 9 - Principe de prévention et de soutien

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches doit être facilité avec son accord par l'institution. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10 - Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice des droits civiques et des libertés individuelles est facilité par l'institution.

Article 11 - Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions.

Article 12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

Résumé du texte officiel de la charte des droits et libertés de la personne accueillie

- Arrêté du 8 septembre 2003 - Charte mentionnée à l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles.



ACEP Le Patio
8 - 10, Avenue Joseph Bodin de
Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 60 34 88 88 Fax : 01 60 64 21
52
E-mail : acep@wanadoo.fr
Renseignements : www.ehpad-acep.com

***Convention pour autorisation d'utilisation de clichés
photographiques, documents multimédia, vidéos et film à
usage externe à l'association***

Je soussigné(e), M _____ Né(e) le : _____ à _____
Domicilié(e) _____

- n'autorise pas
 autorise, à titre gratuit, l'association ACEP à reproduire des clichés photographiques, documents multimédia, vidéos et films :
 Sur lesquels j'apparais
 Sur lesquels apparaît M ou Mme _____, dont je suis le représentant légal.

Pour la réalisation de journal, de plaquettes, de dépliants d'information, d'insertions publicitaires, de publi-reportages, film ou articles de presse.

Ces publications seront distribuées gratuitement auprès de toute personne intéressée par la représentation des services.

Cette autorisation d'utilisation d'images est prévue pour l'édition et la réédition successives des publications par l'association ACEP à partir du _____.

Et ce pour une durée de 10 ans.

Etant donnée la durée potentielle de ces documents de communication, il est expressément prévu que, dans le cas où la personne quitterait l'établissement pour une raison ou pour une autre (départ, décès, ...), elle autorise l'association à continuer de publier sa photo selon la période contractuelle.

Cette autorisation étant opposable à tout ayant-cause ou ayant-droit.

Fait à :

Le :

Signature du résidant
(ou son représentant « légal »)

La Directrice,
Madame Monottoli

